

Toutefois, Cuba – qui « semble avoir eu la priorité » parmi les sujets abordés par Kennedy au cours de sa visite à Ottawa (document 324) – est un dossier délicat, particulièrement après que Fidel Castro ait publiquement proclamé : « Ceci est une révolution socialiste » (voir document 821). Selon une note des Affaires extérieures, on ne peut pas « présumer que le peuple canadien sympathiserait avec une initiative des États-Unis visant à renverser le régime Castro par la force ». De plus, l'adhésion du Canada à l'embargo américain contre Cuba risque d'avoir de graves répercussions économiques. « En tant que pays tributaire du commerce international, le Canada ne peut recourir à la légère aux armes d'une guerre commerciale, » fait-on valoir dans une note d'information du ministère des Finances en amont de la réunion de la Commission mixte canado-américaine du commerce et des affaires économiques, en 1961 (document 398). Conséquemment, Ottawa souhaite ardemment que l'on trouve un moyen « d'apaiser les tensions dans les Caraïbes sans recourir à une intervention armée ou à des mesures économiques extrêmes » (document 828). Un commentaire de Green, qui jugeait souhaitables des négociations entre les États-Unis et Cuba, est fort mal accueilli par Washington (voir documents 834-836, 838, 846). Tout en étant sensibles aux vives préoccupations des Américains à l'égard du régime Castro, les diplomates canadiens, quant à eux, demeurent convaincus de la nécessité d'une « politique plus positive des États-Unis » vis-à-vis l'Amérique latine (document 839). Cette position ne contribue vraisemblablement pas à favoriser l'harmonie et la bonne volonté entre Ottawa et Washington.

Des problèmes similaires surviennent au sujet du Vietnam, mais dans ce domaine, les Affaires extérieures ont tendance à se montrer plus réceptives au point de vue américain et à aider plus activement Washington. Les diplomates canadiens et américains partagent une intense frustration face aux nombreuses violations de l'accord de cessez-le-feu de 1954 par le Vietnam du Nord et à la réticence des membres polonais et indiens de la CISC à enquêter sur ces infractions. En fait, plus tôt dans l'année, le commissaire canadien, Charles Woodsworth, affirme, dans un rapport transmis depuis Saïgon, qu'en raison des querelles internes sur la question, « la Commission internationale au Vietnam a pratiquement cessé de fonctionner en tant qu'entité efficace » (document 721). Devant cette situation, les Américains proposent un plan visant à augmenter massivement le nombre de leurs conseillers militaires au Vietnam du Sud. Woodsworth prédit avec justesse : « Si les États-Unis agissent ainsi, c'est un avenir tumultueux que nous connaissons ici, comme tout l'Occident » (document 728). Toutefois, Ottawa est conscient « que toute tentative canadienne pour détourner les Américains de leurs intentions déclarées... serait inopportune, et sans doute mal comprise » (document 744). Au bout du compte, un difficile compromis intervient : les États-Unis n'annonceront pas publiquement leur intention de passer outre aux termes de l'accord de cessez-le-feu; et les Canadiens tenteront d'empêcher toute condamnation des États-Unis par leurs collègues polonais et indiens. Comme Green le résume à la fin de l'année, Ottawa comprend que les États-Unis ont « d'importantes responsabilités au Vietnam... et qu'il leur appartient de prendre leurs propres décisions quant à la meilleure façon de les assumer ».